CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
LA RÉUNION
Groupe Hospitalier Sud Réunion

# PLAN CYCLONE CHU-GHSR

Saison 2014-2015

Pierre BERGER
Directeur des sites CHU-GHSR
28 Novembre 2014

| Action | Nom, Prénom ou groupe de travail | Fonction | Service | Date |
|---|---|---|---|---|
| Rédaction | Jean Jacques LE BERRE<br>Frédo DARTY<br>Jean Marie LEBON | Gestionnaire de risque<br>Directeur adjoint<br>Directeur des soins | Direction Q&GDR<br>Affaires Générales<br>Direction des soins | Révision<br>Novembre 2014 |
| Validation | Dr Pierre Jean MARIANNE<br>Pierre BERGER | Chef de service<br>Directeur | Urgence, SMUR, Porte,<br>Direction | Révision<br>Novembre 2014 |
| Vérification | Service Qualité | | *En application* (**Novembre 2014**) | |

NB : Les coordonnées téléphoniques; e-mail et fax des interlocuteurs internes et externes se trouve :

- Dans la salle du PC Opérationnel du CHU site du GHSR (classeur Plan CYCLONE)
- Dans l'ordinateur du PC Opérationnel
- Au standard
- Sur la clé USB du directeur de garde « référentiel garde de direction »

# Sommaire

PLAN CYCLONE CHU-GHSR ..... 0
1 – OBJET ..... 3
11. Définitions des alertes : ..... 3
12. Objectif du Plan Cyclone du CHU site du GHSR : ..... 4
2 – DOMAINE D'APPLICATION ..... 5
3 – DOCUMENTATION ..... 5
4 – TERMINOLOGIE ..... 5
5 – DESCRIPTION ..... 5
5.1. DISPOSITIONS GENERALES ..... 7
5.1.1 Levée de l'Alerte rouge et phase de sauvegarde: ..... 7
5.2. PERSONNEL MEDICAL ..... 8
5.2.1. Dès l'annonce de l'alerte rouge et avant l'interdiction de circuler ..... 8
5.2.2. Après le passage du cyclone ..... 11
(À la levée de l'alerte rouge et de l'interdiction de circuler) ..... 11
5.3. PERSONNEL PARAMEDICAL et SAGE FEMME ..... 12
5.3.1. Pré-alerte ..... 12
5.3.2. Alerte orange ..... 12
5.3.3. Alerte rouge ..... 12
5.4. PERSONNELS DES SERVICES TECHNIQUES : DTST et DSIO ..... 14
5.4.1. Pendant la phase de pré-alerte ..... 14
5.4.2. Dès le début de l'alerte orange ..... 14
5.4.3. Alerte rouge ..... 15
5.5. PERSONNELS DES SERVICES ADMINISTRATIFS ..... 16
5.5.1. Services économiques et logistiques ..... 16
5.5.2. Services administratifs ..... 17
5.5.3. Services des admissions ..... 17
5.5.4. Entreprises extérieures ..... 18
5.6. REPAS DU PERSONNEL ..... 18
5.7. CAPACITE DE L'ETABLISSEMENT ..... 18
6. DISPOSITIONS PARTICULIERES ..... 19
6.1. NEPHROLOGIE-DIALYSE ..... 19
6.2. HEMATOLOGIE ONCOLOGIE CLINIQUE ..... 20
6.3. RADIOTHERAPIE-CURIETHERAPIE ..... 21
6.3. HOSPITALISATION A DOMICILE ..... 21
6.4. SMUR ..... 22
6.5. PNEUMO-PHTISIOLOGIE ..... 24
6.6. HOPITAL DE JOUR : MATERNITE & GYNECOLOGIE ..... 24
6.7. HYPERBARIE ..... 24
6.8. ACTIVITES DE PRELEVEMENTS D'ORGANES ETDE TISSUS ..... 24
Pendant l'alerte rouge, l'activité de prélèvements d'organes et de tissus est interrompue, les personnels d'astreinte restent à leur domicile mais doivent regagner l'établissement dès la levée de l'alerte rouge et de l'interdiction de circuler ..... 24

6.9. HÔPITAL DU TAMPON ..... 24
6.10. HÔPITAL DE SAINT- JOSEPH ..... 25
6.11. HÔPITAL DE SAINT-LOUIS ..... 25
6.12. MAISON DE RETRAITE DE SAINT-LOUIS ..... 26
6.13. MAISON DE RETRAITE DE SAINT-JOSEPH ..... 26
6.14. HÔPITAL DE CILAOS ..... 26
Numéro du GSM : 0 692 86 85 87 Tel Fixe : 0 262 31 70 50 ..... 26
Numéro téléphone satellitaire : 00 87 07 72 21 57 08 ..... 26
6.15. SERVICE INFIRMIER A LA MAISON D'ARRET DE ST-PIERRE ..... 27
6.17. PSYCHIATRIE EXTRA MUROS ..... 27
6.18. REEDUCATION INFANTILE (Hôpital de jour) ..... 28
7. RUPTURE DE LIAISON ROUTIERE ..... 28
8. EVALUATION ..... 29
9. FICHES REFLEXES ..... 29

## 1 – OBJET

Le Plan Cyclone décline, pour l'ensemble des sites du GHSR le PLAN ORSEC Préfectoral articulé autour de quatre phases d'alerte.
Si nécessaire, le Plan Cyclone du CHU site du GHSR pourra être mis en œuvre en cas de « Fortes Pluies. »

## *11. Définitions des alertes :*

***PRE-ALERTE CYCLONIQUE***

Elle constitue pour chacun une mise en garde contre un danger cyclonique. Une perturbation cyclonique évolue sur la zone. Elle présente une menace pour la Réunion dans les jours qui suivent **(Au delà de 24 heures**)

***ALERTE ORANGE***

Elle Indique que la menace cyclonique se précise. Il y a un **danger pour l'île dans les 24 heures** qui suivent.

« L'alerte orange » pourra être éventuellement maintenue après le passage du phénomène, si un retour de celui-ci est envisagé dans les 24 heures.

Il s'agit d'une phase de mobilisation administrative, qui consiste en la mise en veille permanente du PC ORSEC à la Préfecture et de ses correspondants dans les Sous-préfectures et les Mairies

Attention ! : On notera que le fait de placer l'Ile en état de « pré-alerte Cyclonique », voire en « alerte orange », n'implique pas que les conditions météorologiques se soient déjà notablement dégradées. Il est en effet, très fréquent que l'arrivée dune tempête ou d'un cyclone tropical soit précédée de beau temps.

A contrario en « pré-alerte Cyclonique », ou en « alerte orange », L'Ile peut déjà connaître des conditions météorologiques très défavorables avec des pluies importantes et des vents très forts sans atteindre des « valeurs cycloniques »

***ALERTE ROUGE***

Elle Indique que **le danger cyclonique est imminent**. La tempête ou le cyclone affectera l'ile ou sa périphérie immédiate dans les heures qui suivent avec l'apparition des conditions cycloniques soit des vents moyens supérieurs à 100 km/h avec des rafales excédant les 150km/h ;

Afin de permettre à l'ensemble de la population de rejoindre sont domicile ou de gagner un abris avant que toute circulation soit interdite, la décision de passage en « Alerte Rouge » sera annoncée avec un préavis de 3 heures**.**

***PHASE DE SAUVEGARDE***

Elle Indique que la menace cyclonique est écartée, mais que des dangers demeurent.
En effet la phase de « sauvegarde » sera décidée et maintenue un certain temps après le passage du phénomène et la levée de l'alerte rouge en raison des risques et dangers qui subsistent dans l'ile (réseaux routiers totalement ou partiellement impraticables, arbres arrachés, fils électriques à terre, radiers submergés, éboulements etc. …)

## *12. Objectif du Plan Cyclone du CHU site du GHSR :*

En cas de passage cyclonique, le CHU site du GHSR doit s'organiser pour :

a. **Assurer la continuité de service pour les patients hospitalisés** : plan de continuité de l'activité (PCA)

b. **Faire face à un afflux éventuel de malades ou blessés**.

c. **Reprendre ses activités normales dès la levée de l'alerte rouge et de l'interdiction de circuler** : Plan de retour à une activité normale, cette phase est la plus importante en termes d'activité, l'établissement doit pouvoir disposer rapidement de l'ensemble de ses personnels

## 2 – DOMAINE D'APPLICATION

| *Domaine d'application* | *Destinataires du document* |
|---|---|
| Cette procédure est de portée générale. Elle s'adresse à l'ensemble des sites du CHU site du GHSR, à tous ses professionnels, à tous ses partenaires et concerne tous ses usagers. | Tous services |

## 3 – DOCUMENTATION

| *Documents de référence* | *Documents associés* |
|---|---|
| - Code de la Santé Publique (notamment articles L6112-1 à L6112-9)<br>- Volet sanitaire du plan cyclone de l'ARS-OI année 2012-2013<br>- Dispositif ORSEC départemental spécifique cyclone (arrêté préfectoral N°1999 du 26 décembre 2012) | Fiches réflexes jointes à la présente procédure : UF111/GFL-FT-001 **à** 020 |

## 4 – TERMINOLOGIE

ARS : Agence Régionale de Santé
CHU : Centre Hospitalier Universitaire
GHSR : Groupe Hospitalier Sud Réunion
PC : Poste de commandement
ORSEC : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile

## 5 – DESCRIPTION

En phase cyclonique, les établissements hospitaliers doivent s'organiser pour :

- Garantir la poursuite de leurs missions ;
- Faire face à un afflux éventuel de malades ou de blessés.
- Reprendre ses activités normales dès la levée d'interdiction de circuler ;

Pendant la phase de la pré-alerte cyclonique, les responsables médicaux, paramédicaux, administratifs et logistiques sensibiliseront les personnels de leur secteur respectif au dispositif plan Cyclone du CHU site du GHSR.

Dans cette perspective, et à partir de la mise en œuvre de l'alerte orange, le Directeur de l'établissement et /ou le Directeur de garde, possédant délégation en la matière, déclenche le Plan Cyclone du CHU site du GHSR ainsi que la mise en place du PC dans la salle de réunion du service QUAPRI.

Le Directeur ou le Directeur de garde fixe la composition nominative du ou des PC opérationnel(s) à installer en phase orange et rouge.

Le PC (Cellule de crise) comprendra 8 personnes soit :

- le directeur ou le directeur de garde,
- le praticien chef de service des urgences, ou celui qu'il aura désigné
- le médecin coordonnateur du bloc opératoire ou son remplaçant désigné,
- un représentant de la Direction des soins (cadre supérieur de santé ou de pôle),
- un cadre des services administratifs
- un cadre de la DAE (Direction des Affaires Economiques)
- un ingénieur de la direction de travaux.
- Le coordonnateur gestionnaire des risques ou son remplaçant désigné.

En phase orange, une relève pourra être organisée en fonction de la durée de celle-ci.

Le PC installé dans la salle de réunion du service QUAPRI pourra être joint aux numéros suivants :

Tel : **➔0262 35 90 03** **Tel : ➔5 40 00**

Fax : **➔0262 35 97 30** Mail : pcorsec.ghsr@chu-reunion.fr

Le PC du CHU site du GHSR dispose d'un Tel satellitaire, celui-ci est mis à disposition par le service téléphonie (installation et mode d'emploi dès la mise en place du PC)

*En cas de besoin apprécié par le PC du CHU site du GHSR, un PC secondaire pourra être mis en place sur un ou les sites extérieur*

Dès l'alerte orange et la décision d'installation du PC ORSEC Cyclone du GHSR, le Directeur ou le Directeur de garde :

- Prend contact avec les PC ORSEC de la Préfecture et de la Sous-préfecture de Saint-Pierre ;
- Donne la composition du PC et confirme ses coordonnées ;
- En heures et jours ouvrés prévient ou fait prévenir par le standard, les responsables de service, les directeurs, les cadres supérieurs de santé de l'installation du PC cyclone.
- En dehors des jours et heures ouvrés, le standard appellera chacun des personnels médicaux et para médicaux identifié d'astreinte sur les listes établies par le représentant de la Direction des Affaires Médicale et de la Direction des soins.
- Les directeurs et les cadres supérieurs de santé se chargent de prévenir les cadres de santé, l'encadrement technique et administratif du déclenchement du Plan Cyclone. Si nécessaire, ces cadres de santé, techniques et administratifs préviendront toutes autres personnes ressources.
- Fait préparer :
  - la situation d'occupation des lits
  - les indicateurs d'activité des urgences

- Réalise des points d'étape sur la mise en place du plan Cyclone

Ceci étant, il appartient aux personnels médicaux et non médicaux de se conformer rigoureusement aux consignes suivantes :

## *5.1. DISPOSITIONS GENERALES*

Ces mesures ont pour objectif majeur : la continuité des missions du CHU site du GHSR.
Elles portent sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, gradués en fonction des différents niveaux d'alerte et concernent notamment :

- les règles de mobilisation et d'emploi des personnels ;
- l'organisation et le fonctionnement des services logistiques ;
- La gestion des soins en général ;
- la gestion des soins spécifiques aux insuffisants rénaux, aux insuffisants respiratoires, aux usagers relevant de l'hématologie oncologie clinique, de la radiothérapie,-curiethérapie, de l'hospitalisation à domicile,
- l'organisation et le fonctionnement des activités du SMUR, de la pneumologie, de l'hôpital de jour, de la maternité, de rééducation infantile, de l'hyperbarie, de l'UCSA et des sites extérieurs, y compris la santé mentale.

Cette permanence de fonctionnement du CHU site du GHSR doit être assurée, même en cas de rupture de liaison routière.

### 5.1.1 Levée de l'Alerte rouge et phase de sauvegarde:

D'une manière générale, il est demandé aux agents et à leurs familles **d'éviter de téléphoner de façon inconsidérée** afin de ne pas encombrer le réseau téléphonique et de faciliter le retour à la normale.
C'est le PC Cyclone du CHU site du GHSR qui donne l'ordre de la relève lors de la levée de l'alerte rouge et phase de sauvegarde

**IL EST FAIT OBLIGATION A TOUS LES PERSONNELS, Y COMPRIS CEUX EN REPOS OU EN CONGE LEGAL, QUELLES QUE SOIENT LEURS FONCTIONS, DE REJOINDRE L'ETABLISSEMENT DES LA FIN DE L'ALERTE ROUGE OU DE LA LEVEE DE L'INTERDICTION DE CIRCULER DANS CERTAINS SECTEURS GEOGRAPHIQUES IDENTIFIES LORS DE LA PHASE DE SAUVEGARDE, LE CAS ECHEANT. (NE PAS TELEPHONER AU PREALABLE).**

***L'éloignement de la résidence qu'il a choisie ne saurait justifier qu'un membre du personnel (médical et non médical) se dispense de rejoindre l'hôpital dès la fin de l'alerte rouge, et le cas échéant dès la levée de l'interdiction de circuler.***

**RAPPEL DU CARACTERE D'ORDRE PUBLIC DE L'ASSIGNATION**

L'attention du personnel et des médecins est tout particulièrement attirée sur le fait que ***l'assignation par le Directeur ou son représentant*** dans le cadre du PLAN ORSEC Cyclone vaut réquisition. Ne pas y répondre sans motif sérieux, constitue une faute grave qui sera sanctionnée comme telle.

**CETTE PROCEDURE EST D'APPLICATION STRICTE, Y SONT ANNEXEES 20 FICHES REFLEXES. CELLES-CI ONT POUR BUT LA FACILITATION DE LA LECTURE DE LA PROCEDURE. CES FICHES SONT COMMUNIQUEES AUX RESPONSABLES DES SECTEURS CONCERNES.**

Tout souhait de modification de certaines de ces dispositions devra faire l'objet d'une

demande écrite à la direction du CHU site du GHSR.

En cas de difficulté de lecture ou de compréhension de la présente procédure, les personnels sont invités à **prendre contact avec le coordonnateur gestionnaire de risque (poste 5 9437),** qui pourra leur fournir toutes précisions complémentaires.

## *5.2. PERSONNEL MEDICAL*

### 5.2.1. Dès l'annonce de l'alerte rouge et avant l'interdiction de circuler

Les équipes médicales restant à disposition de l'établissement **(sur place** dès l'annonce de l'alerte rouge) se composent comme suit.
En règle générale, il s'agira des **personnels inscrits sur le tableau de garde**, sauf changement en commun accord entre médecins, signalé à la direction des affaires médicales, à défaut au PC, au début de l'alerte orange.
Il y a lieu de veiller à ce que dans chaque service **soit présent un médecin ayant plénitude d'exercice** (PH temps plein ou temps partiel, praticien contractuel ou assistant des hôpitaux non associé).

| | |
|---|---|
| **Pavillon gastro-entérologie** | 1 médecin |
| **Pavillon endocrinologie et maladies métaboliques** | 1 médecin |
| **Pavillon neurologie et explorations fonctionnelles neurologiques** | 1 médecin |
| **Pavillon de pneumologie et maladies infectieuses :** | 1 médecin |
| **Site de Saint-Louis, Médecine**<br>**Site de Saint-Louis : Maison de Retraite :** | 1 médecin<br>1 interne |
| **Site de Saint-Joseph, Médecine**<br><br>**Maison médicale de St Joseph** | - 1 médecin<br>- une équipe médicale d'urgence (1 médecin urgentiste et 1 IDE) |

| | |
|---|---|
| | - 1 Sage Femme |
| **Site de Saint-Joseph : Maison de retraite :** | 1 interne |
| **Site de Cilaos, Médecine :** | - une équipe médicale d'urgence (1médecin urgentiste 2 internes et une IDE (cf. page 23 et 27) |
| **Cardiologie :** | 1 médecin et 1 interne |
| **Hématologie-oncologie-clinique :** | 1 médecin ⇨ (Cf. page 20 et 21) |
| **Radiothérapie – Curiethérapie :** | 1 médecin ⇨ (Cf. Page 21) |
| **Néphrologie-dialyse :** | 1 médecin |
| **MPR et long séjour** | 1 médecin |
| **Pédiatrie générale :** | 1 médecin + 1 interne |
| **Néonatologie et réanimation pédiatrique :** | 2 médecins (celui d'astreinte est de garde sur place et 1 interne |
| **Gynécologie Obstétrique** :<br>sur le site de Saint-Pierre :<br><br>sur le site de Saint Joseph | <br>2 médecins gynéco-obstétricien + 1 Interne<br><br>1 sage femme |
| **Chirurgie (ORL - OPH - Stoma) :** | 1 médecin chirurgien (Chir.ORL d'astreinte) |
| **Chirurgie générale digestive** | 1 médecin chirurgien et 1 Interne de chirurgie |
| **Chirurgie de l'enfant et de l'adolescent** | 1 médecin chirurgien |
| **Chirurgie orthopédique et traumatologique** | 1 médecin chirurgien |
| **Neurochirurgie :** | 1 médecin chirurgien |

| | |
|---|---|
| **Anesthésie :** | 3 médecins anesthésistes sur le site de St Pierre<br>- 1 au bloc Op central<br>- 1 salle d'accouchement<br>le médecin d'astreinte est de garde sur place |
| **Réanimation polyvalente :** | 2 médecins réanimateurs et 1 interne |
| **Réanimation neurochirurgicale :** | 2 médecins réanimateurs |
| **Urgences/SMUR/Porte/Hyperbarie**<br>sur le site de Saint-Pierre :<br><br><br><br><br><br><br>à l'hôpital de Saint-Joseph :<br><br>à l'hôpital de Cilaos | 1 médecin au SMUR<br>1 médecin au Service Porte<br>1 médecin au Service des Urgences<br>6 internes, dont 3 en activité parmi ceux affectés au service des Urgences<br>3 en sus, désignés sur l'effectif global d'internes, dont l'affectation sera faite par la cellule de crise en cas de nécessité<br><br>1 équipe médicale d'urgence (1 médecin urgentiste et 1 IDE)<br><br>1 équipe médicale d'urgence (1 médecin urgentiste et 1 IDE) + 2 internes |

| | |
|---|---|
| **Psychiatrie :**<br>Sur le site de Saint Pierre<br><br>Sur le site de St Louis | <br>1 médecin psychiatre au CAUMP<br>1 médecin psychiatre pour (P7)<br><br>1 médecin psychiatre (celui d'astreinte est de garde sur place) |
| **Service d'imagerie St Pierre** | 1 médecin radiologue |
| **POLE DE BIOLOGIE (Laboratoires) :** | Les biologistes d'astreinte prennent la garde sur place soit<br>1 médecin biologiste en Immuno-Hématologie et dépôt de sang<br>1 médecin biologiste en Biochimie<br>1 médecin biologiste en Hématologie<br>1 médecin biologiste en Bactério-virologie |
| **Pharmacie** : | 1 Pharmacien (celui d'astreinte est de garde sur place) |

*Dans la mesure du possible, un matériel de couchage sera mis à la disposition des personnels pour leur permettre, le cas échéant, de prendre du repos.*

Rappel : la mission des praticiens appelés à demeurer à l'hôpital en cas d'annonce de l'alerte rouge, consiste non seulement à intervenir en cas de besoin au chevet des malades hospitalisés, mais encore à ***PROGRAMMER, AVEC L'ENCADRANT SOIGNANT, PAR ORGANISATION D'UNE GARDE ALTERNATIVE, L'UTILISATION DU PERSONNEL NON-MEDICAL RESTANT A LEUR DISPOSITION,*** souvent soumis à un travail intensif, dans des conditions inhabituelles et parfois précaires, pendant un laps de temps qui peut excéder la durée normale d'une journée ou d'une nuit de travail.

**N.B :**

* **Secteur Immuno-Hématologie/Dépôt de sang** : Le médecin responsable du dépôt de sang veillera à constituer un stock de sang et dérivés plus important qu'en période normale. Un agent de l'ULS sera présent en poste pendant l'alerte rouge, sa mobilisation en dehors du bâtiment central ne se fera qu'avec l'accord exceptionnel du Directeur ou responsable du PC Cyclone du CHU site du GHSR Des dispositions seront mises en place pour assurer la disponibilité de produits sanguins (concentrés globulaires rouge) au bloc opératoire.

* **Bloc opératoire** : Dès l'alerte orange, les programmes opératoires sont réexaminés, si possible, les interventions longues étant différées jusqu'au retour à la normale. En phase rouge, seules les interventions d'urgence seront pratiquées.

* **Laboratoires / Radiologie :** En alerte rouge, seuls sont honorés les examens d'urgence.

* **Internes** : En sus des internes prévus ci-dessus, **un quota supplémentaire de 3 internes restera à l'hôpital de Saint-Pierre. Le délégué transmettra la liste à la direction des affaires médicales, ainsi que leur répartition dans les services dès l'alerte orange. En cas de nécessité, leur affectation sera faite par la cellule de crise**.

- **Activités d'hospitalisations** : Dès l'alerte orange, les patients hospitalisés dont l'état de santé le permet, sont invités à regagner leur domicile afin d'augmenter les capacités d'accueil, nécessaires en cas d'afflux de blessés. Les cadres de santé font le point sur l'occupation des lits sous la coordination d'un représentant de la Direction des soins infirmiers. De même le point sera fait sur les activités des urgences en termes de nombre d'appels reçus, de nombre de sorties SMUR, et de nombre de passages aux urgences (dont hospitalisations). Le représentant de la direction des soins infirmier communiquera le bilan général de ces deux points au Directeur ou au PC du CHU site du GHSR.

- **Activités obstétricales.**

Le CHU site du GHSR accueille et prend en charge toutes les parturientes de niveau I, II et III se présentant spontanément, ou sur demande de structures ou de professionnels extérieurs concernés, régulées par le SAMU et/ ou le PC ORSEC de la Préfecture.

## 5.2.2. Après le passage du cyclone

(À la levée de l'alerte rouge et de l'interdiction de circuler)

Le personnel médical qui se trouvait au moment du cyclone hors de l'établissement, se mettra immédiatement à la disposition de l'hôpital, sauf interdiction de circuler décidée par l'autorité préfectorale, dans le cadre de la phase de sauvegarde. Cette interdiction, lorsqu'elle est partielle, ne concerne que les personnels domiciliés dans les secteurs géographiques concernés.

## ***5.3. PERSONNEL PARAMEDICAL et SAGE FEMME***

### 5.3.1. Pré-alerte

Dès la pré- alerte, chaque cadre de santé ou son remplaçant devra s'assurer dans son service de la gestion de tout problème de sécurité et d'intendance. Il devra appliquer les consignes définies par le Plan Cyclone du CHU site du GHSR. Il est notamment rappelé la nécessité absolue de procéder aux fermetures des fenêtres et baies vitrées.

### 5.3.2. Alerte orange

Les personnels en activité ne devront pas quitter leur poste si leur relève n'a pas été effectivement assurée et que le cadre de santé ou son représentant présent ait validé leur départ après évaluation des besoins.

Pour que cette relève puisse avoir lieu, dans la quasi-totalité des cas, il appartiendra à ceux qui doivent normalement l'assurer, de prendre leurs dispositions pour rejoindre l'hôpital avant toute interdiction de circuler (règlementaire ou physique) et au plus tard une heure avant le passage en alerte rouge.

Cette directive s'adresse à tous les personnels paramédicaux y compris spécialisés : manipulateurs d'électroradiologie, infirmiers anesthésistes, masseurs kinésithérapeutes, infirmier de bloc opératoire, puéricultrice...

Un cadre supérieur de santé ou cadre de santé de pôle (Cf. liste DSSI ) présent sur le site de St Pierre et les cadres assignés (liste DSSI) pour l'ensemble hospitalier de Saint Pierre, le site du Tampon, l'hôpital et la Maison de retraite de St Joseph, l'hôpital et la Maison de retraite de St Louis et l'hôpital de Cilaos assureront une coordination sur place.

Pendant l'alerte rouge ces cadres de soins demeureront sur place ou seront remplacés en coordination avec la cellule PC Cyclone du CHU site du GHSR. Ils coordonneront avec le corps médical, la direction des soins et le PC, les effectifs réellement opérationnels durant la mise en œuvre du plan de secours.

Le cadre de santé de la curiethérapie/radiothérapie ou son représentant désignera la personne susceptible d'intervenir en radiothérapie(selon une liste prédéfinie dans l'unité), dès levée de l'alerte rouge, (hors phase de prudence). Il informera le PC Cyclone du CHU site du GHSR de cette désignation.

Les étudiants de l'Institut d'Etudes de santé –IES- (actuellement IRIADE, Ecole IBODE, IFMK, IFSI, Ecole d'AS/AP), regagnent leur domicile dès l'alerte orange, qu'ils soient en enseignement théorique ou en stage pratique. Tout le personnel de l'IES regagne son domicile dès l'annonce de l'alerte rouge.

### 5.3.3. Alerte rouge

Dès son annonce et jusqu'à la fin de l'alerte, les agents en service resteront à leur poste. Les malades ne devront être abandonnés sous aucun prétexte.

Tous les personnels assurant une astreinte à domicile prendront la garde sur place (sauf coordination hospitalière des prélèvements et hyperbarie).

L'équipe du bloc opératoire central sera égale à l'effectif minimum augmenté d'un infirmier de salle d'opération et d'un infirmier anesthésiste diplômé d'état.
(L'Infirmier anesthésiste et l'Infirmier de bloc opératoire d'astreinte sont de garde sur place)
L'équipe de la stérilisation centrale est composée de 2 agents afin de répondre aux besoins

* 1 seul masseur-kinésithérapeute devra être présent dans le bâtiment central de l'hôpital de St Pierre. Se signaler et laisser ses coordonnées au PC Cyclone lors du passage en alerte rouge

* 1 seul masseur-kinésithérapeute devra être présent à l'hôpital du Tampon. Se signaler et laisser ses coordonnées auprès du cadre de santé du Tampon dès le passage en alerte rouge

* 2 manipulateurs d'électroradiologie diplômés seront présents pour les Urgences et le service Porte (un manipulateur spécialisé scanner et un manipulateur spécialisé en radiologie conventionnelle).

* 2 manipulateurs d'électroradiologie diplômés seront présents en radiologie générale et en neuroradiologie (secteur scanner) à l'hôpital de Saint-Pierre (un manipulateur spécialisé scanner et un manipulateur spécialisé en radiologie conventionnelle).

* 1 manipulateur d'électroradiologie diplômé spécialisé IRM et vasculaire sera présent au service de neuroradiologie (secteur IRM – vasculaire)

* 1 manipulateur d'électroradiologie sera présent au service radiologie du site de Saint-Joseph.

A la fin de l'alerte rouge et à la levée de l'interdiction de circuler le cas échéant, les personnels en fonction pourront être libérés aussitôt que leur relève sera assurée, sauf besoin estimée nécessaire par la Direction (PC cyclone du CHU site du GHSR).

A la levée de l'alerte rouge et de l'interdiction de circuler le cas échéant, les cadres de santé ou les responsables adjoints en leur absence et après accord du PC cyclone , opéreront sous la coordination du directeur des soins (ou remplaçant de la DDSI), des cadres de pôles et des cadres supérieurs de santé toutes les modifications nécessaires au tableau de service, de manière à éviter qu'un agent astreint à demeurer à l'hôpital pour raison cyclonique, ne soit amené à effectuer un nouvel horaire de travail après la levée de l'alerte rouge.

* La personne devant intervenir en radiothérapie dans le cas où l'alerte rouge est levée hors des heures d'ouverture du service et pendant le week-end.
La personne est désignée en alerte orange (ou en pré-alerte cyclonique), pour intervenir dans le service à la levée de l'alerte rouge.
Avec le cadre (ou son remplaçant), cette personne est chargée de :

- Faire le constat des éventuels dégâts survenus dans le service suite au passage du cyclone.
- Si besoin d'aide, se référer à la liste des numéros téléphoniques du personnel et contacter les collègues.
- Faire le nécessaire pour que le service soit opérationnel.

## *5.4. PERSONNELS DES SERVICES TECHNIQUES : DTST et DSIO*

### 5.4.1. Pendant la phase de pré-alerte

**Téléphonie :** le service en charge de la téléphonie devra procéder à une vérification générale des moyens de communication correspondants. Vérification du moyen de téléphonie satellitaire sur le site de Cilaos, mise à disposition du téléphone satellitaire en salle du PC (cellule de crise salle QUAPRI) avec contrôle du fonctionnement et mode d'emploi.

**Secours-électricité :** il sera procédé à un essai des groupes électrogènes et à une ultime vérification des divers réservoirs d'eau (niveau, essais des pompes, etc...).

**Toutes infrastructures** : les personnels d'encadrement des services techniques se réuniront pour procéder à la distribution des tâches et à l'organisation des permanences. Une attention toute particulière sera portée à la sécurité préventive, (notamment sécurisation d'engins de chantiers, dont grues..). Puis ces personnels se mettront à la disposition de la Direction ou du PC Cyclone du CHU site du GHSR).

### 5.4.2. Dès le début de l'alerte orange

*** Hôpital de St Pierre**

Une équipe composée de deux agents du secteur bâtiment commencera par contrôler la bonne fermeture des pare-cyclones obligatoirement effectuée par les différents services. Une fois cette tâche accomplie, l'un des agents chargé de cette vérification sera libéré (hypothèse d'intervention en dehors des heures ouvrables), l'autre reste en poste pour aider l'ouvrier de garde.

Une équipe composée de deux agents du secteur énergie et d'un agent du secteur bâtiment, prend une astreinte à domicile, renforçant l'astreinte de l'encadrement technique. Cette équipe pourra être appelée par l'encadrement technique d'astreinte en renfort de l'ouvrier de garde, si nécessaire.

*** Hôpital du Tampon**

Un agent technique affecté à ce site assure une garde sur place et commencera par contrôler la bonne fermeture des portes, fenêtres et volets obligatoirement effectuée par les services et se tient à la disposition de ceux-ci pour tout problème technique.

Une équipe composée de deux agents techniques prend une astreinte à domicile. Cette équipe pourra être appelée par l'encadrement technique d'astreinte ou l'agent technique de garde pour renfort si nécessaire.

*** Hôpital et Maison de Retraite de Saint-Louis**

Un agent technique affecté à ce site assure une garde sur l'hôpital et se tient à la disposition des services de l'hôpital et de la maison de retraite pour tout problème technique.

Une équipe composée de trois agents techniques prend une astreinte à domicile. Cette équipe pourra être appelée par l'encadrement technique d'astreinte ou l'agent technique de garde pour renfort si nécessaire.

*** Hôpital et Maison de Retraite de Saint-Joseph**

Un agent technique affecté à ce site assure une garde sur l'hôpital et se tient à la disposition des services de l'hôpital et de la maison de retraite pour tout problème technique

Une équipe composée de deux agents techniques prend une astreinte à domicile. Cette équipe pourra être appelée par l'encadrement technique d'astreinte ou l'agent technique de garde pour renfort si nécessaire.

*** Hôpital de Cilaos**

Les agents techniques mettent en place les diverses protections cycloniques. Cette tâche accomplie, l'agent d'astreinte assure une garde sur place. Les deux autres agents prennent une astreinte à domicile. Cette équipe pourra être appelée pour renfort par l'agent de garde.

## 5.4.3. Alerte rouge

*Dès l'annonce de l'alerte rouge et au plus tard une heure avant l'entrée en vigueur de cette alerte :*

*** Hôpital de St Pierre**

L'équipe d'astreinte et les deux personnes de l'encadrement technique regagnent l'établissement pour assurer une permanence sur place.

A l'arrivée de l'équipe d'astreinte, le menuisier est libéré.
L'ouvrier de garde ou sa relève reste sur place

**NB :** En cas de coupure d'eau excédant deux journées, la distribution à partir des réservoirs de l'Hôpital de St Pierre devra être limitée de la manière suivante :

- 1ère ouverture : de 06 H 30 à 07 H 30
- 2ème ouverture : de 17 H 30 à 18 H 30

L'eau chaude sera totalement coupée dans le bâtiment principal de l'hôpital Alfred Isautier.

En alerte rouge, le personnel informatique et télécommunication assigné sur le site St Pierre est composé de :

- Un technicien bureautique
- Un technicien réseau/télécommunication en poste au central téléphonique
- L'analyste programmeur (système/base de données) d'astreinte.

Le technicien réseau/télécommunication mettra à disposition la valise téléphone satellitaire au PC Cyclone (salle de réunion QUAPRI au forum médical). Il assurera une démonstration de mise en œuvre auprès du responsable du PC Cyclone du CHU site du GHSR

*** Hôpital du Tampon**

Dès l'annonce de l'alerte rouge, l'équipe d'astreinte regagne son établissement. A l'arrivée de cette équipe, l'agent technique de garde est libéré.

*** Hôpitaux de Saint-Joseph et de Saint-Louis**

Dès l'annonce de l'alerte rouge, l'équipe d'astreinte regagne l'établissement (1 agent à l'hôpital et 1 agent à la maison de retraite).

A leur arrivée, l'agent technique de garde est libéré.

- **Hôpital de Cilaos**

Dès l'annonce de l'alerte rouge, l'équipe d'astreinte regagne l'établissement. A son arrivée, l'agent technique de garde est libéré.

## *5.5. PERSONNELS DES SERVICES ADMINISTRATIFS*

### 5.5.1. Services économiques et logistiques

En phase de pré-alerte, les responsables de service veilleront à constituer et à maintenir un niveau de stock suffisant, tant en magasin que dans les services, en ce qui concerne particulièrement :

- les bouteilles d'eau
- les denrées diverses
- le linge (notamment l'usage unique)

Les serpillières, lampes torches, raclettes seront distribuées pendant la phase pré-alerte, pour les services (St Pierre et sites extérieur) en concertation avec les cadres de santé (Kit Cyclone).

* **Les personnels des services généraux** : en particulier ceux de la cuisine, du magasin, de la blanchisserie, de la stérilisation et du Biomédical, sont soumis aux mêmes obligations que ceux des services médicaux en ce qui concerne leur présence, au cours des alertes, dans l'hôpital.
A cet effet, il sera constitué des équipes au sein de chaque service.

Pour chacun des sites de Saint-Louis, Saint-Joseph et de Cilaos, le Directeur de la DAE ou son représentant veillera à la bonne mise en œuvre par le prestataire externe chargé de la restauration, de la continuité du service sur ces sites pendant toutes les phases du cyclone.

La prévision des besoins en repas (patients et personnels) doit être équivalente à une durée de 48h. Un stock de plateaux micro-ondables sera mis en place en alerte orange.

Le stock de roulement de la lingerie devra permettre l'approvisionnement normal des services. Les unités de soins veilleront particulièrement à utiliser rationnellement leur dotation pendant cette période.

*** Le service des liaisons** sera assuré normalement jusqu'à l'interdiction de circuler (alerte rouge).

- En alerte rouge un agent de l'ULS est de garde sur place sur le site de St Pierre
- En alerte rouge pour l'ULL, l'effectif présent sur place (St Pierre) 3 agents de garde sur place

## 5.5.2. Services administratifs

Dès l'ouverture de la saison cyclonique et au plus tard le 1er novembre de chaque année, l'ensemble des cadres des services administratifs se réuniront à l'initiative de l'Attaché d'Administration de la DRH ou de son remplaçant en cas d'absence et établiront le tableau prévisionnel d'astreinte cyclonique (alerte orange et alerte rouge). Ce tableau sera transmis à la Direction.

Dès l'alerte orange, le cadre des services administratif désigné par cette liste se mettra en contact avec le Directeur ou le Directeur de garde et se tiendra à sa disposition dès la mise en place du PC ORSEC Cyclone. Il participe à la mise en place du PC Cyclone du CHU site du GHSR jusqu'à l'annonce du passage en alerte rouge.

Dès l'annonce du passage en alerte rouge le cadre des services administratifs désigné pour assurer la garde sur place rejoint le PC Cyclone du CHU site du GHSR, il relève son collègue.

Tous les personnels administratifs en service, dès l'annonce de l'alerte rouge, regagneront leur domicile, après avoir pris toutes les dispositions nécessaires à la protection de leurs locaux, des matériels, notamment informatiques (coupure de l'alimentation électrique, éloignement des huisseries ...) ainsi qu'à la fermeture des portes et fenêtres qui donnent sur l'extérieur. Il convient dès à présent, de faire vérifier ou réparer par les Services Techniques toutes défaillances des systèmes de fermeture.

## 5.5.3. Services des admissions

* **Dispositions spécifiques à l'édition des étiquettes jointes aux dossiers d'admissions**

Le système d'information- gestion administrative- est secouru pendant l'alerte rouge. Cependant, pour anticiper sur d'éventuels problèmes, la procédure dégradée suivante est mise en œuvre :

Dès la mise en place du Plan cyclone, la cellule qualité de la GAP s'assure de la présence des planches A4 d'étiquettes et du document A4 destiné aux renseignements administratifs, en quantité suffisante auprès des services concernées

### 5.5.4. Entreprises extérieures

Les responsables de la DAE et de la DTST veilleront, dès le début de l'alerte orange, à mobiliser les personnels des entreprises extérieures (gardiennage, nettoyage des locaux, espaces verts, fournisseur de repas des sites extérieurs) nécessaires aux interventions occasionnées éventuellement par le cyclone.

***Rappel :*** La Direction des Travaux (DTST) s'assurera de la mise en sécurité des chantiers en cours, avant le départ en congé des entreprises du BTP même en l'absence d'alerte cyclonique et hors période de congé des entreprises du BTP : dès passage en pré- alerte cyclonique.

## *5.6. REPAS DU PERSONNEL*

Sur tous les sites, un repas sera servi aux agents assignés par le Directeur ou son représentant dans le cadre du Plan Cyclone du CHU site du GHSR dans les services.

L'information sur le nombre de rations destinées aux services de soins (patients, résidents et personnel présent et assigné) devra être communiquée au plus tôt à la cuisine (St Pierre et le Tampon) ou à « Régal des iles » par le cadre de santé (ou le faisant fonction).

Le responsable de la cuisine et celui de « Régal des îles » devra prévoir un stock suffisant de conserves, de viande et de poisson pour faire face à toute éventualité.

**Avant passage en alerte rouge :**

L'acheminement de repas pour le personnel vers les services de soins sera assuré par les liaisons ULL en ce qui concerne :

- les pavillons de St Pierre, le dépôt de sang, service informatique
- le site du Tampon,
- pour les personnels des services techniques, service informatique, la téléphonie et le PC Cyclone

Le restaurant du personnel sera ouvert pour les agents (médicaux et non médicaux) du bâtiment central et du PFME.

L'acheminement des repas sur les sites extérieurs se fera par le prestataire externe « Régal des iles »

Un stock de plateaux micro-ondables équivalent au besoin communiqué par le cadre de santé assigné dans les différents secteurs sera livré par l'ULL avec le dernier repas chaud ou à remettre en température pour les pavillons sur St Pierre et le site du Tampon.

Le prestataire « Régal des îles » fera de même pour les sites extérieurs qu'il dessert habituellement

La prestation hôtelière (repas) doit être équivalente à une prestation pour une durée de 48h minimum.

## *5.7. CAPACITE DE L'ETABLISSEMENT*

Tous les lits installés, même habituellement non utilisés, devront être équipés pour recevoir des malades, afin de porter à leur maximum les potentialités d'accueil de l'établissement.

***Rappel*** : Dès l'alerte orange, les patients hospitalisés dont l'état de santé le permet, sont invités à regagner leur domicile afin d'augmenter les capacités d'accueil, nécessaires en cas d'afflux de blessés.
Sous la coordination du Cadre supérieur de santé ou de pôle en poste au PC cyclone du CHU site du GHSR, les cadres assignés sur les différents sites et en cas de déclenchement de l'alerte orange pendant les heures ouvrables, les Cadres de santé en poste font un bilan des disponibilités des lits et des activités des urgences, pour transmission au Directeur de garde et/ou au PC Cyclone du CHU site du GHSR. Chaque Cadre transmet ce bilan au cadre de santé en poste au PC central du CHU Sud GHSR.

Fax : 02 62 35 97 30
Mail : pcorsec.ghsr@chu-reunion.fr

- Le cadre de santé représentant de la direction des soins en poste au PC Cyclone du CHU site du GHSR et en lien avec le médecin chef de service des urgences ou celui qu'il aura désigné communiquera les capacités de l'établissement au
- Au PC du SAMU (Fax 0262 90 60 15)
- Au PC de l'ARS (Fax 0262 97 97 18)
- PC de la Préfecture (Fax 2062 40 74 46)

Les coordonnées respectives sont disponibles au PC (ordinateur, classeur, clef USB valise garde directeur et cadre de santé, standard)

## 6. DISPOSITIONS PARTICULIERES

### *6.1. NEPHROLOGIE-DIALYSE*

**Pré- alerte cyclonique :**

Dès l'annonce de la pré-alerte cyclonique, le chef de service ou en son absence le praticien de garde du service Néphrologie/Dialyse adresse par télécopie,

- au SAMU (0262 90 60 15)
- et à l'ARS (0262 97 97 18)

la liste actualisée des malades dont ils ont la charge ainsi que leur domicile et éventuellement leur numéro de téléphone. Ces documents doivent également être faxés en copie au PC Cyclone du CHU site du GHSR (0262 35 97 30) qui les transmettra à la Sous- Préfecture de St Pierre

Cette mesure doit favoriser la mise en œuvre si nécessaire du rapatriement vers les centres hospitaliers de certains de ces malades, et avancer la dialyse pour d'autres.

Ce rapatriement ne saurait en tout état de cause concerner qu'un petit nombre de patients (en particulier isolés) et s'effectuera après accord du centre d'accueil.
L'organisation du rapatriement sera effectuée par le SAMU 974 avec le concours des établissements de santé et des associations, ces dernières pourront participer directement à la régulation, si nécessaire.

**Alerte orange :**
Il y a poursuite des séances de dialyse jusqu'à l'annonce de l'alerte rouge. Cependant chaque patient se rend normalement aux séances de dialyse muni d'un sac contenant des vêtements de rechange et d'effets personnels de loisirs.

**Alerte rouge :**

Dès l'annonce de l'alerte rouge, il y a interruption totale des séances de dialyse. Il ne faut pas se rendre au centre pour une dialyse programmée : elle ne pourra avoir lieu. Les malades en cours de dialyse sont débranchés et renvoyés chez eux (ou au centre d'hébergement ou à la mairie) avant l'entrée en vigueur de l'alerte rouge. Les patients qui souhaitent rejoindre un centre d'hébergement peuvent contacter téléphoniquement le néphrologue de garde à l'hôpital ou à Saint-Pierre si nécessaire. En cas de nécessité d'hospitalisation, après avis obligatoire du néphrologue de garde, celle-ci se fera, sauf avis contraire du néphrologue de garde, au service d'accueil –urgences.

**Levée de l'alerte rouge:**
Le personnel rejoint son poste en vue du rétablissement des activités, sauf interdiction de circuler décidée par l'autorité préfectorale, dans le cadre de la phase de prudence.

## *6.2. HEMATOLOGIE ONCOLOGIE CLINIQUE*

**Dès l'annonce de l'alerte orange**

Le médecin d'astreinte se rapproche de ses collègues du service pour établir la liste des patients à risque et à hospitaliser, liste qu'il confie au cadre du service et aux IDE et agents d'accueil qui contactent les patients (ou les familles ou les ambulanciers). A chaque passage en alerte orange la liste est revue et actualisée.

L'hébergement se fera dans l'ensemble des locaux du service d'hémato-oncologie (secteur hospitalisation complète et hôpital de jour)

- Pour les patients de l'hôpital de jour

Les séances de chimiothérapies programmées sont annulées et reportées à l'issue de la levée de l'alerte rouge et de l'interdiction de circuler.

Les patients qui viennent pour transfusions seront hospitalisés pour leurs transfusions et y resteront le temps de l'alerte rouge.

Les patients qui n'ont pas terminé leur chimio avant le passage en alerte rouge ou qui n'ont pas le temps de rentrer chez eux (habitant loin par exemple) sont hospitalisés dans le service jusqu'à la fin de l'alerte.

- pour les patients en hospitalisation conventionnelle

Les chimiothérapies programmées pour les patients hospitalisés sont annulés et reportées à la la levée de l'alerte rouge et de l'interdiction de circuler.

- Pour les patients qui ont reçu une chimiothérapie dans les jours précédents

Les patients qui ont reçu une chimiothérapie dans les jours précédents et qui sont susceptibles de présenter des complications pendant les 24 à 48 heures (et qui sont chez eux) sont rappelés pour être hospitalisés pendant toute la durée de l'alerte.

Les patients sont informés lors de leur séance de chimiothérapie qu'ils peuvent être appelés pour surveillance en cas d'alerte rouge.

Les complications peuvent être d'ordre infectieux ou de besoin transfusionnel. Sont donc hospitalisés tous les patients ayant reçu une chimiothérapie possiblement aplasiante (baisse du nombre de globules sanguins) avec fièvre ou besoins transfusionnel.

Il est indispensable que le stock de produits sanguins labiles au dépôt de sang du GHSR soit conséquent en concentrés de globules rouges et en plaquettes.

Ces 2 types de produits sanguins labiles sont nos seules vraies urgences pendant cette période.

**Alerte rouge:**

- Il n'y a pas de chimiothérapies urgentes.

## 6.3. RADIOTHERAPIE-CURIETHERAPIE

- Dès l'annonce de l'alerte orange et pendant cette alerte : faire rentrer les patients chez eux.
- Dès l'annonce de l'alerte rouge : fermer l'UF Radiothérapie (retour du personnel à son domicile).

*Alerte rouge :*

- Interruption de l'activité de Radiothérapie.

*Levée de l'alerte rouge :*

- Retour à la normale
- Le personnel regagne l'hôpital.

Cas où l'alerte rouge est levée hors des heures d'ouverture du service et pendant le week-end :
Une personne est désignée en alerte orange (ou en pré-alerte cyclonique), pour intervenir dans le service à la levée de l'alerte rouge.
Avec le cadre (ou son remplaçant), cette personne est chargée de :

- Faire le constat des éventuels dégâts survenus dans le service suite au passage du cyclone.
- Si besoin d'aide, se référer à la liste des numéros téléphoniques du personnel et contacter les collègues.
- Faire le nécessaire pour que le service soit opérationnel.

## 6.3. HOSPITALISATION A DOMICILE

ARAR HAD et ASDR – Soins palliatifs

Dès passage à l'alerte orange, le praticien hospitalier responsable des urgences membre PC Cyclone de la cellule de crise, gère après l'appel des médecins traitants ou des médecins des structures d'HAD ou de la régulation du SAMU l'accueil et l'orientation au CHU site du GHSR du (ou des) patient(s) dont l'état de santé nécessite une continuité de prise en charge hospitalière pendant le cyclone.

Ce praticien veillera à organiser, en lien avec les praticiens du CHU site du GHSR, la mise en œuvre des accueils nécessaires. Ceux-ci ne transiteront pas par le service Accueil-Urgences-Porte. Les transports seront prescrits par l'ARAR HAD pour l'aller (du domicile au GHSR) et par le GHSR pour le retour (du GHSR au domicile).

Le praticien hospitalier responsable des urgences membre du PC cyclone communiquera sans délai, à la Direction (Directeur de garde) ou au PC cyclone, la liste des patients transférés au GHSR ainsi que les services d'hospitalisation correspondants.

## 6.4. SMUR

Pendant l'alerte rouge, en cas de nécessité qu'apprécieront le PC du SAMU, la Sous-Préfecture de Saint- Pierre via le PC Cyclone du CHU site du GHSR, les équipes mobiles SMUR du CHU-GHSR peuvent circuler.

Dès l'annonce de l'alerte rouge**, le chef de service des urgences ou son remplaçant** en poste au PC Cyclone du CHU site du GHSR doit veiller à la communication par fax :

a. Au SAMU 974 (0262 90 60 15, samu974@chu-reunion.fr )
b. A l'ARS (0262 97 97 18 , ars-oi-alerte@ars.santé.fr )
c. à la Préfecture (0262 40 74 46 Fax du PC Opérationnel Préfecture)

- du nombre de passages ou d'attente aux Urgences, (dont hospitalisations)

Cette communication se fera en lien avec le PC Cyclone du CHU site du GHSR.

**A Saint-Joseph :**

Dès l'annonce de l'alerte rouge une équipe médicale d'urgence (1 médecin urgentiste + 1 IDE) sera basée dans les locaux du Cabinet de garde de Saint- Joseph.

**A Saint-Pierre :**

Dès l'annonce de l'alerte rouge, un IDE supplémentaire devra être assigné(e) et rejoindre son poste sans délai.

**A Cilaos :**

- **Dès la phase de pré- alerte cyclonique** le responsable du PC Cyclone du CHU Sud ou son représentant désigné prend connaissance et suit les conditions météorologiques sur la zone de Cilaos auprès :
  - De météo France Réunion
  - Du chef de centre de secours des Sapeurs Pompiers de Cilaos (06 92 88 32 47)
  - Du cadre de santé ou des personnels du service de médecine (06 92 86 85 87)
  - De la Gendarmerie de Cilaos (0262 31 70 39)

  Le responsable médical des urgences et du SMUR de St Pierre ou son représentant désigné procède à l'identification nominative d'une équipe médicale pour Cilaos composée d'un

médecin urgentiste, d'une infirmière et deux internes. La composition de cette équipe est transmise au responsable du PC Cyclone du CHU Sud ou à son représentant.

Les moyens matériels seront vérifiés et disponibles (véhicule et dispositifs nécessaire à la prise en charge des détresses vitales)

La décision de faire partir cette équipe médicale est prise par le responsable du PC Cyclone en lien avec le responsable médical des urgences et du SMUR, le PC opérationnel de la Préfecture et/ou de la Sous-préfecture de St Pierre, le PC de crise du SAMU 974 au regard d'un faisceau d'éléments signifiant des difficultés routières pour rejoindre Cilaos.

- annonce de forte pluie par météo France Réunion
- dégradation météorologique sur Cilaos
- l'état du réseau routier (nationale 5)
- probabilité d'un passage en alerte orange en début de soirée ou en fin de nuit émis par les autorités (Préfecture, ARS)
- …

➢ En tout état de cause **3 h avant le passage en alerte orange** et au maximum de 3h après le début de cette alerte, l'équipe médicale désignée ci-dessus rejoint Cilaos. La décision de départ est prise par le responsable du PC Cyclone du CHU Sud en lien avec le responsable médical des urgences et du SMUR, le PC opérationnel de la Préfecture et/ou de la Sous-préfecture de St Pierre, le PC de crise du SAMU 974.

**La montée vers Cilaos se fait de préférence pour des questions de sécurité en période diurne**

L'information de départ est transmise au SAMU, à la Préfecture et à l'ARS par le responsable du PC Cyclone.

➢ **En alerte rouge** la mission de cette équipe médicale est de prendre en charge des patients dans le cadre des urgences et d'assurer la permanence médicale pour le service d'hospitalisation et du centre de vie.

La durée de la mission correspond à la durée de l'alerte rouge, elle peut être prolongée par les besoins liés aux urgences survenues pendant ou après le passage du cyclone.

Le retour de l'équipe sur le site de St Pierre se fait de préférence pour des questions de sécurité en période diurne et au regard d'un faisceau d'éléments signifiant des difficultés routières. La décision est prise en concertation entre le responsable du PC Cyclone du CHU site du GHSR, le SAMU, la Préfecture, l'ARS

En cas de coupure prolongée de la route nationale 5 ou route de Cilaos, des dispositions sont prises pour le retour de cette équipe sur le site de St Pierre.

## 6.5. PNEUMO-PHTISIOLOGIE

***Dès l'annonce de l'alerte orange***

Prévoir l'hébergement d'une dizaine de malades relevant de l'A.R.A.R. qui viendront avec leur extracteur d'oxygène et qui pourraient, éventuellement être hébergés dans les locaux de l'hôpital de jour.

## 6.6. HOPITAL DE JOUR : MATERNITE & GYNECOLOGIE

Dès l'annonce de l'alerte orange et pendant cette alerte : faire rentrer les patientes chez elles.

Dès l'annonce de l'alerte rouge : fermer l'hôpital de jour.

## 6.7. HYPERBARIE

Pendant l'alerte rouge, l'activité hyperbarie est interrompue ; sauf extrême urgence signalée à la cellule de crise avant le passage en alerte rouge.

## 6.8. ACTIVITES DE PRELEVEMENTS D'ORGANES ETDE TISSUS

Pendant l'alerte rouge, l'activité de prélèvements d'organes et de tissus est interrompue, les personnels d'astreinte restent à leur domicile mais doivent regagner l'établissement dès la levée de l'alerte rouge et de l'interdiction de circuler

## 6.9. HÔPITAL DU TAMPON

**N° TEL sécurisé 0262 91 03 69 ou N°poste du CDS qui sera sur le Tampon**

L'armoire réfrigérante installée dans le réfectoire de l'hôpital du Tampon doit rester à disposition pendant toute la période cyclonique afin de pouvoir assurer au moins 2 jours de repas nécessaire à l'établissement avant de passer aux repas micro-ondables.

***Hôpital de jour de rééducation fonctionnelle***

* dès l'annonce de l'alerte orange, et pendant cette alerte :
- faire rentrer les patients chez eux
- procédure de livraison normale des repas par le GHSR

* dès l'annonce de l'alerte rouge :
- fermer l'hôpital de jour
- livraison de repas micro-ondables par le GHSR et service réalisé par le personnel habituellement affectée à cette tache.

## 6.10. HÔPITAL DE SAINT- JOSEPH

**DECT : 5 4927**

En début de saison cyclonique, se rapprocher du SMUR pour évaluation de leur besoin pendant l'alerte rouge

Dès l'annonce de l'alerte orange :

Procédure de livraison normale des repas par le prestataire « REGAL DES ILES », les repas sont préparés sur le site de la maison de retraite de St Joseph. Prévoir des plats micro-ondables si le site de la maison de retraite de St Joseph est en fonctionnement sur groupe électrogène

Dès l'annonce du passage en alerte rouge :

La Sage-Femme cadre supérieur de santé ou sa remplaçante désigne une sage-femme qui se rendra à l'Hôpital de Saint-Joseph pour assurer une garde sur place (liste préétablie à disposition à la DSSI).
En collaboration avec le SMUR, elle prévoira l'équipement d'une salle dans les locaux du Cabinet de garde de Saint- Joseph pour recevoir les éventuelles urgences obstétricales ;

Un manipulateur d'électroradiologie désigné par le manipulateur cadre de santé du service assurera une garde sur place sur le site de Saint-Joseph, pendant l'alerte rouge ;

Une équipe médicale d'urgence (1 médecin urgentiste + 1 IDE) se mettra en place dans les locaux du Cabinet de garde de Saint-Joseph.

Livraison de repas micro-ondables par le prestataire REGAL DES ILES et service réalisé par le personnel affecté à cette tache
Transmettre le nombre de repas au prestataire « Régal des îles » (patients, personnels des services, équipe SMUR, sage femme, Manipulateur radio)

## 6.11. HÔPITAL DE SAINT-LOUIS

**DECT Médecine : 5 2002**

Dès l'annonce de l'alerte orange :

- Procédure de livraison normale des repas par le prestataire « REGAL DES ILES »

- bien transmettre le nombre de repas au prestataire « Régal des îles » (patients, personnels des services)

Dès l'annonce de l'alerte rouge :

- livraison de repas micro-ondables par le prestataire « REGAL DES ILES »
- service réalisé par le personnel habituellement affecté à cette tâche.

## 6.12. MAISON DE RETRAITE DE SAINT-LOUIS

**DECT : 5 2600**

Dès l'annonce de l'alerte orange :

- un ouvrier du prestataire « REGAL DES ILES » se rend à la maison de retraite pour l'organisation des repas
- s'assurer d'un volume de denrée suffisant pour la préparation des repas
- s'assurer d'un nombre de plateaux micro-ondables suffisants pour les besoins de l'hôpital de St louis et de la maison de retraite

## 6.13. MAISON DE RETRAITE DE SAINT-JOSEPH

**Poste de soins infirmier et DECT : 5 4622**

Dès l'annonce de l'alerte orange :

- un ouvrier du prestataire de service REGAL DES ILES se rend à la maison de retraite pour l'organisation des repas et reste sur place.
- s'assurer d'un volume de denrée suffisant pour la préparation des repas
- s'assurer d'un nombre de plateaux micro-ondables suffisants pour les besoins de l'hôpital de St Joseph et de la maison de retraite
- Si activité avec groupe électrogène, seul des plats micro-odables seront à disposition pour la maison de retraite

## 6.14. HÔPITAL DE CILAOS

**Numéro du GSM : 0 692 86 85 87 Tel Fixe : 0 262 31 70 50**

**Numéro téléphone satellitaire : 00 87 07 72 21 57 08**

Une formation à l'utilisation du téléphone satellitaire sur site sera réalisée annuellement avant le début de la saison cyclonique en novembre par le personnel téléphonie de la DSIO
se rapprocher du SMUR pour évaluation de leur besoin pendant l'alerte rouge (malle cyclonique)

- Dès l'annonce de l'alerte orange :

  - un ouvrier du prestataire de service REGAL DES ILES se rend à l'hôpital de Cilaos pour l'organisation des repas
  - s'assurer d'un volume de denrée suffisant pour la préparation des repas

- le cadre de santé ou son remplaçant veillera à transmettre les conditions météorologiques sur Cilaos au responsable du PC cyclone du CHU site du GHSR (Directeur de garde)

- contrôle et essai du téléphone satellitaire

Lors du passage en alerte orange, une équipe médicale (un médecin urgentiste ; deux internes et d'une infirmière) désignée par le responsable médical des urgences et du SMUR de St Pierre ou son représentants rejoint le site de Cilaos
La décision de rejoindre Cilaos est prise par le responsable du PC Cyclone du CHU Sud au regard des éléments recueillis sur la dégradation des conditions météorologiques et de l'état du réseau routier (route nationale 5)

➢ En alerte rouge :

La mission de cette équipe médicale est de prendre en charge des patients dans le cadre des urgences et d'assurer la permanence médicale pour le service d'hospitalisation et du centre de vie installé à l'Hôpital de Cilaos ; aucune sortie SMUR pendant l'alerte rouge, les urgences éventuelles seront transportées par les sapeurs-pompiers à l'hôpital de Cilaos.

La durée de la mission correspond à la durée de l'alerte rouge, elle peut être prolongée par les besoins liés aux urgences survenues pendant ou après le passage du cyclone.

A la levée de l'alerte rouge et de l'interdiction de circuler l'astreinte médicale de l'hôpital de Cilaos reprend selon le tableau établi par la Direction des Affaires Médicales.

## 6.15. SERVICE INFIRMIER A LA MAISON D'ARRET DE ST-PIERRE

Pendant l'alerte orange, et dès l'annonce de l'alerte rouge, les dispositions suivantes seront prises :

a) Si le personnel infirmier se trouve en exercice dans le cadre d'un horaire incluant le début de l'alerte rouge, un seul des deux infirmiers (désigné par la direction des soins ou le cadre supérieur de santé -cadre de santé de pôle- chargés de la coordination) assurera la continuité pendant toute la durée de l'alerte rouge.

b) Si le début de l'alerte rouge est annoncé pour après 18 h (fin de l'horaire normal), un seul des deux infirmiers (désigné dans les mêmes conditions) reviendra au service infirmier de la Maison d'Arrêt avant que l'interdiction de circuler ne soit effective.

## 6.17. PSYCHIATRIE EXTRA MUROS

**DISPOSITIONS COMMUNES A LA PSYCHIATRIE ADULTE ET A LA PEDOPSYCHIATRIE**

***Dès l'annonce de l'alerte orange et pendant cette alerte :***

Le personnel doit :

- organiser, au plus tôt, le retour des patients dont le domicile est éloigné ou difficile d'accès, ou les transférer sur l'hôpital, le cas échéant.

- Préparer la fermeture et la sécurisation des locaux.

***Dès l'annonce de l'alerte rouge***

Il ne doit plus y avoir de patients dans les structures.

Si toutefois cette disposition ne peut être appliquée : les adultes sont transférés dans les pavillons de psychiatrie, les enfants sont transférés en pédiatrie. A cet effet, un agent au moins de la structure concernée (infirmier ou ASE) assurera la prise en charge de (des) enfant(s) en pédiatrie, en concertation avec le cadre de pôle de santé mentale.

***Cas particulier des séjours thérapeutiques pendant la saison cyclonique**
Concernant les séjours dans la nature, il convient d'être particulièrement attentif aux conditions météorologiques et de demander confirmation de l'accord au Directeur (DSSI par délégation) de l'établissement la veille du départ.
Aucune sortie thérapeutique ne sera organisée lorsque le département est en alerte orange.

## 6.18. REEDUCATION INFANTILE (Hôpital de jour)

Il ne doit plus avoir d'enfant dans les hôpitaux de jour.

Si toutefois cette disposition ne peut être appliquée, l'enfant doit être transféré en chirurgie infantile. A cet effet, un agent au moins de la structure concernée (IDE et / ou AS) assurera la prise en charge de (des) enfant(s) en chirurgie infantile, en coordination avec le cadre supérieur de santé de chirurgie infantile.

# 7. RUPTURE DE LIAISON ROUTIERE

Dans cette situation, à titre provisoire et jusqu'à levée de cette disposition particulière par le directeur ou son représentant, en concertation avec le PC Cyclone du CHU site du GHSR et le PC ORSEC de la Préfecture et celui de la Sous- Préfecture de St Pierre, un dispositif médical pluridisciplinaire doit être initié à partir d'un des hôpitaux périphériques le plus adéquat, du point de vue géographique.

a) Hypothèse de localisation de ce dispositif à l'Hôpital de Saint- Louis

Mise en place, parallèlement au plateau technique de l'hôpital de Saint- Pierre et en lien avec le PC ORSEC de la Préfecture, l'ARS et le SAMU 974, d'un dispositif médical pluridisciplinaire pour assurer les activités de :

Accueil et prise en charge de certaines urgences.

b) Hypothèse de localisation de ce dispositif à l'hôpital de Saint- Joseph

- Mise en place, parallèlement au plateau technique de Saint- Pierre et en lien avec le PC ORSEC de la Préfecture, l'ARS et le SAMU 974, d'un dispositif médical pluridisciplinaire pour assurer les activités de :

Accueil et prise en charge de certaines urgences

c) Hypothèse de localisation de ce dispositif à l'hôpital de Cilaos

Mise en place, parallèlement au plateau technique de l'hôpital de Saint- Pierre et en lien avec le PC ORSEC de la préfecture, l'ARS et le SAMU 974, d'un dispositif médical pluridisciplinaire pour assurer les activités de :

- accueil, de prise en charge de certaines urgences.

d) Hypothèse de localisation de ce dispositif à l'hôpital du Tampon

Mise en place, parallèlement au plateau technique de l'hôpital de Saint- Pierre et en lien avec le PC ORSEC de la préfecture, l'ARS et le SAMU 974, d'un dispositif médical pluridisciplinaire pour assurer les activités de :

- accueil, de prise en charge de certaines urgences.

## 8. EVALUATION

La procédure est applicable jusqu'à son retrait du circuit et remplacement concomitant par une nouvelle procédure. Elle sera évaluée annuellement, et en cas de nécessité, après chaque passage cyclonique ayant provoqué la tenue de la cellule de crise.

## 9. FICHES REFLEXES

# FICHE REFLEXE 1

## DIRECTEUR OU DIRECTEUR DE GARDE
## Responsable du PC Cyclone

**Pré-alerte cyclonique :**

Suivre, par tout moyen adéquat, l'évolution de la situation.

S'assurer de la transmission par le service Néphrologie-Dialyse à l'ARS et au SAMU 974 de la liste actualisée des patients pris en charge avec coordonnées d'adresses et de téléphone

Faire informer les personnels d'encadrement administratif, technique, paramédical et le représentant du corps médical (le chef de service de l'accueil –urgences ou son remplaçant) en vue de préciser les modalités d'exécution du dispositif et les assignations des différents personnels ;

**Alerte orange :**

Déclencher le Plan Cyclone du CHU site du GHSR en prenant les mesures suivantes :

- Fixer la composition du (ou des) PC opérationnel(s) à installer ;
- Transmettre à l'ARS, la Préfecture, la DG St Paul de la mise en place du PC Cyclone
- Programmer les actions selon le plan Cyclone et animer les réunions de travail du PC
- Prévenir ou faire prévenir le standard, les chefs de services, les directeurs, le cadre supérieur ou de pôle et les cadres de santé assignés de l'activation du PC.
- S'assurer de la transmission à l'ARS des coordonnées Tel, Fax, Mail du PC Cyclone du CHU site du GHSR ainsi que du N° Tel GSM du Directeur de garde
-

**Dès l'annonce du passage en Alerte rouge :**

- Informer de la mise en place du PC Cyclone au CHU site du GHSR (DG St Paul, Directions fonctionnelles, Chef de pôle et responsable de service)
- Diriger le PC Cyclone (Central) du CHU site du GHSR dans la salle de réunion QUAPRI - hôpital de Saint-Pierre ;
- Transmettre les éléments factuels de la situation (Cf. Médecin et Cadre de santé présent au PC):
  - Au SAMU 974 St Denis
  - Au PC ORSEC Préfecture
  - Au PC de l'ARS
- Prendre contact avec le PC ORSEC de la Sous-préfecture de Saint- Pierre :
- Les coordonnées sont disponibles au PC (ordinateur, classeur, clef USB valise garde directeur)
- Veiller à la bonne application de la procédure Plan Cyclone du CHU site du GHSR;
- S'adresser si besoin, aux autorités notamment préfectorales pour mettre en œuvre toutes dispositions nécessaires ;
- Organiser avec les membres du PC cyclone la levée de l'alerte rouge et le retour à une activité normale.

**Page 1/1**

# FICHE REFLEXE 2

## PC CENTRAL

**Pré-alerte cyclonique :**

- Faire vérifier la fonctionnalité de l'ensemble des moyens de communications

**Alerte orange :**

- définir la composition nominative du PC par le Directeur ou Directeur de garde ;
- programmer sa mise en place effective par le Directeur ou Directeur de garde ;
- examiner la nécessité de la mise en place de PC secondaire sur les autres sites.
- prise de décisions dictées par les circonstances du moment, même non prévues par la procédure, en liaison avec les autorités préfectorales.

**Alerte rouge :**

- tenue effective du PC Cyclone du CHU site du GHSR dans la salle de réunion QUAPRI de l'hôpital de Saint –Pierre, sous la coordination du Directeur ou du Directeur de garde ;
- mise en œuvre de la procédure Plan Cyclone du CHU site du GHSR;
- prise de décisions dictées par les circonstances du moment, même non prévues par la procédure, en liaison avec les autorités préfectorales.

**Fin de l'alerte rouge :**

- dans la mesure du possible, établissement d'un premier bilan global provisoire ;
- décision de programmation de la levée du Plan Cyclone du CHU site du GHSR ainsi que du débriefing, notamment en fonction du passage ou non en phase de sauvegarde,
- information du standard, des chefs de services, Des directeurs, des cadres supérieurs de santé de la levée du PC.

**Page 1/1**

# C-FICHE REFLEXE 3

## DIRECTEUR DES SOINS OU CADRE SUPERIEUR DE SANTE OU CADRE DE POLE ASSIGNE

**Pré-alerte cyclonique :**

- Suivre, par tout moyen adéquat, l'évolution de la situation.
- Participe à la réunion préparatoire du directeur, visant notamment à la composition nominative du PC et à préciser les modalités d'exécution de la procédure, dont assignation des personnels.

**Alerte orange :**

- Suivre, par tout moyen adéquat, l'évolution de la situation.
- se tenir à la disposition du Directeur ou du Directeur de garde, notamment dès déclenchement du Plan Cyclone du CHU site du GHSR;
- rejoindre la cellule de crise dès son installation effective ;
- en dehors des jours et heures ouvrés transmettre au standard la liste effective des personnels médicaux et paramédicaux d'astreinte devant rejoindre l'établissement
- coordonner avec les cadres de soins le recensement des lits et places disponibles détaillés par site, service, unité fonctionnelle ;
- coordonner également le recensement des besoins en effectifs, la programmation et le cas échéant la mise en place effective des personnels assignés ;
- coordonner la préparation du bilan des disponibilités en lits et des activités des urgences ;
- s'assurer de la présence effective d'au moins : d'un cadre de santé, d'un cadre Sage Femme, sur le site de St Pierre et d'un cadre de santé au Tampon, à Cilaos et sur chacune des unités (Hôpital et Maison de retraite) composant les sites de Saint-Louis et de Saint-Joseph (en plus de la sage-femme à Saint-Joseph pour les éventuelles urgences obstétricales) ;
- informer sans délai le PC Cyclone du CHU site du GHSR de l'avancement de toute action ou démarche.

**Alerte rouge :**

- participer à la cellule de crise et dans ce cas,
- coordonner avec la cellule de crise et les autres cadres toutes les actions prévues par la note de service ainsi que toutes autres démarches décidées par la cellule.

**Levée de l'alerte rouge :**

- coordonner l'établissement d'un recensement des besoins en personnels, notamment en vue de faciliter les relèves nécessaires ;
- contribuer à l'établissement d'un premier bilan global provisoire.

**Page 1/1**

# FICHE REFLEXE 4

**Page 1/3**

## PERSONNEL MEDICAL TOUS SERVICES Y COMPRIS INTERNES

**Pré-alerte cyclonique :**
Suivre, par tout moyen adéquat, l'évolution de la situation.

**Alerte orange :**
Procéder aux éventuelles modifications du tableau de garde souhaitées pour notification à la direction des affaires médicales, au début de l'alerte orange impérativement.

**Alerte rouge :**
Transformation des permanences en gardes sur place en veillant à la présence dans chaque service précisé ci–après, d'un médecin ayant plénitude d'exercice (PH ou Assistant spécialiste non associé).

**Gastro-entérologie :** 1 médecin

**Endocrinologie Diabétologie et maladies métaboliques :** 1 médecin

**Neurologie et explorations fonctionnelles Neurologiques :** 1 médecin

**Pneumologie et maladies infectieuses :** 1 médecin

**Site de Saint-Louis,**

- **Médecine :** 1 médecin
- **Psychiatrie** : 1 médecin psychiatre
- **Maison de Retraite :** 1 interne

**Site de Saint-Joseph,**

- **Médecine :** 1 médecin
- **Maison de retraite :** 1 interne

**Site de Cilaos, Médecine :** 1 médecin urgentiste + 2 internes (cf. consignes particulières page 20)

**Cardiologie** : 1 médecin et 1 interne

**Hématologie-oncologie-clinique** : 1 médecin (cf. consignes particulières page 20)

**Curiethérapie** : 1 médecin (Cf. consignes particulières page 21)

**Néphrologie-dialyse** : 1 médecin

**MPR et Long séjour (Ets du Tampon**) : 1 médecin

**Pédiatrie générale :** 1 médecin et 1 interne

**Néonatologie et réanimation pédiatrique :**

2 médecins (celui d'astreinte est de garde sur place) et 1 interne

**Gynécologie Obstétrique** : 2 médecins gynéco-obstétriciens, et 1 interne du service

**Chirurgie I (ORL - OPH - Stoma)** : 1 médecin (contacter le Chef de Service d'ORL pour connaître le chirurgien désigné)

**Chirurgie digestive** : 1 médecin chirurgien digestif et 1 interne de chirurgie

**Chirurgie Infantile** : 1 médecin chirurgien
**(chirurgie de l'enfant et de l'adolescent)**

**Chirurgie orthopédique et traumatologique** : 1 médecin

**Neurochirurgie** : 1 médecin

**Anesthésie** : 3 médecins anesthésiste (1 en obstétrique, 1 au bloc central), celui d'astreinte est de garde sur place

**Réanimation polyvalente :** 2 médecins et 1 interne

**Réanimation neurochirurgicale :** 2 médecins

**Urgences/SMUR/Porte :**
sur le site de Saint-Pierre :
1 médecin au SMUR
1 médecin au service Porte
1 médecin au Service des Urgences
6 Internes (dont 3 en activité parmi ceux affectés aux Urgences)
3 en sus, désignés sur l'effectif global d'interne, dont l'affectation sera faite par la cellule de crise en cas de nécessité.

sur le site de Saint-Joseph : 1 équipe médicale : (1 médecin urgentiste + 1 IDE)
sur le site de Cilaos : 1 équipe médicale :
(1médecin urgentiste ; 2 internes, 1 IDE)

**Psychiatrie** :
Site de St Pierre:
1 médecin au CAUMP
1 médecin pour le pavillon P7
Site de St Louis :
1 médecin

**Neuroradiologie et Radiologie Générale** : 1 médecin radiologue

**Laboratoires** :
Les biologistes d'astreinte prennent la garde sur place soit
1 médecin biologiste en Immuno-Hématologie et dépôt de sang
1 médecin biologiste en Biochimie
1 médecin biologiste en Hématologie
1 médecin biologiste en Bactério-virologie

**Pharmacie** : Le Pharmacien d'astreinte

**Missions des personnes désignées ci-dessus :**
Soins médicaux et en lien avec l'encadrement soignant, programmation par organisation, d'une garde alternative, de l'utilisation du personnel non médical restant à leur disposition.

**Levée de l'alerte rouge :**

Le personnel médical non présent au moment du cyclone rejoint son poste sauf interdiction de circuler/phase de sauvegarde, les praticiens assignés sont ainsi relevés.

# FICHE REFLEXE 5

## DELEGUE DES INTERNES OU REMPLACANT

**Alerte orange :**

désigner les internes à assigner en :

- Maison de retraite de St Louis : 1
- Maison de retraite de St Joseph : 1
- Cardiologie : 1
- Pédiatrie générale : 1
- Néonatologie et réanimation pédiatrique :1
- gynécologie obstétrique ; 1
- chirurgie générale ; 1 de chirurgie
- réanimation polyvalente ; 1
- Urgences/SMUR
- - ST PIERRE : 6 internes dont trois en activité parmi ceux affectés aux services des urgences
  - hôpital de Cilaos : 2
- - hôpital de Saint Joseph : 1
- désigner en sus **3** internes se tenant à la disposition du PC Cyclone du CHU site du GHSR,

Communiquer ces diverses désignations à la direction des affaires médicales et au PC Cyclone

**Page 1/1**

# FICHE REFLEXE 6

## SMUR

**Pré-alerte cyclonique**

- vérification des matériels, leur disponibilité, leur fonctionnalité
- inventorier les véhicules opérationnels et transmettre l'information au service de la DAE de faire appel au prestataire de service pour mise à disposition de véhicules supplémentaires, en cas de nécessité.
- identifier nominative une équipe médicale d'urgence composée d'un médecin urgentiste, d'une infirmière et deux internes pour le site de Cilaos.
- Se tenir informé de l'évolution du système dépressionnaire (météo sur le site de Cilaos)
- Se tenir informé et joignable (équipe de Cilaos) pour tout départ anticipé vers l'hôpital de Cilaos

**Alerte orange :**

- tous les internes du SMUR prennent leurs dispositions pour pouvoir regagner si nécessaire, l'hôpital de Saint-Pierre.
- le cadre de santé (ou son représentant) ou le responsable médical du SMUR prend contact avec le service de la DAE pour obtenir de celui-ci les véhicules nécessaires en cas de besoin, notamment pour se rendre à l'hôpital de Saint-Joseph et à l'hôpital de Cilaos.
- l'équipe médicale d'urgence désignée ci-dessus pour le site de Cilaos, doit pouvoir être mobilisable rapidement et sur décision du responsable du PC Cyclone du CHU site du GHSR en lien avec le médecin responsable des urgences et du SMUR, le PC opérationnel de la Préfecture et/ou de la Sous-préfecture de St Pierre, le PC de crise du SAMU 974 rejoindre Cilaos.
- Montée sur Cilaos se fera préférentiellement en période diurne
- La décision de départ pour cette équipe sur Cilaos sera prise par le responsable du PC Cyclone du CHU site du GHSR au regard des éléments recueillis sur la dégradation des conditions météorologiques.
- Mission pour l'équipe médicale sur Cilaos : Assurer la prise en charge des urgences, assurer la couverture médicale de l'hôpital et du centre de vie pendant l'alerte rouge.
- Information du départ au PC du SAMU

- Dès l'annonce de l'heure de passage en alerte rouge (H-3)
    - Pré positionner les véhicules SMUR au niveau 0
    - Mettre en place une équipe (médecin urgentiste et 1 IDE) à l'hôpital de St Joseph dans les locaux du cabinet de garde (02 62 31 99 20)
    - Mettre en place à l'hôpital de Saint-Pierre 1 équipe opérationnelle SMUR (médecin + IDE) (équipe médicale de Cilaos déjà pré-positionnée en alerte orange)
    - le chef de service des urgences ou son remplaçant veille à communiquer en lien avec le PC Cyclone du CHU site du GHSR par fax la Préfecture, l'ARS, le SAMU du nombre de passages aux urgences (dont hospitalisations)

**Alerte rouge :**

- pendant l'alerte rouge, en cas de nécessité et de faisabilité qu'apprécieront le SAMU et le PCO de la Préfecture, via le PC Cyclone du CHU site du GHSR, les équipes mobiles SMUR du CHU-GHSR peuvent circuler.

**Phase de sauvegarde :**

St Joseph :

- l'équipe (médecin urgentiste + IDE) regagne le site de St Pierre 4 h après la levée de l'alerte rouge sauf besoin engendré par le passage du cyclone.

Cilaos :

- L'équipe (médecin urgentiste+ IDE + 2 internes) peut avoir à prolonger sa mission par des besoins liés aux urgences survenues pendant ou après le passage du cyclone (décision responsable du PC Cyclone du CHU site du GHSR avec PC du SAMU, Préfecture, ARS)
- Retour de Cilaos en période diurne

**Page 1/1**

# FICHE REFLEXE 7

## COORDONNATEUR DU BLOC OU REMPLACANT

**Alerte orange :**

**-** accompagner le réexamen des programmes opératoires dans le sens d'un allègement des activités ; si possible différer les interventions longues jusqu'au retour à la normale,

- se tenir à la disposition du directeur ou du directeur de garde pour participer au PC dès sa mise en place ;

**Alerte rouge :**

- participer au PC Cyclone du CHU site du GHSR (salle de réunion QUAPRI).

**Page 1/1**

# FICHE REFLEXE 8

***Page 1/2***

## PERSONNELS DES SERVICES TECHNIQUES

**Dès diffusion de la présente :**

Vérification générale par le service en charge de la téléphonie des moyens de communication, y compris ceux des sites périphériques.

**Pré- alerte :**

- réunion des personnels d'encadrement des services techniques pour procéder à la distribution des tâches, à l'organisation des permanences, puis mise à disposition de la direction ou du PC Cyclone du CHU site du GHSR.

**Alerte orange :**

- mise en sécurité des chantiers, sous la coordination du directeur des travaux et/ou de l'un des deux ingénieurs en chef de cette direction ;
- essai des groupes électrogènes ;
- ultime vérification des divers réservoirs d'eau (niveau, essai des pompes..) ;

*Hôpital de Saint –Pierre* :

- contrôle de la bonne fermeture des pare –cyclone par 2 agents du secteur bâtiment ;
  ➔à l'achèvement du contrôle, départ de l'un des deux à la fin normale de sa journée et maintien sur place, à la chaufferie, de l'agent en renfort de l'ouvrier de garde ;
- astreinte à domicile, en renfort de l'astreinte de l'encadrement technique, d'une équipe comprenant trois agents des secteurs bâtiment ou énergie ;
  ➔si nécessaire appel pour renforcement de l'ouvrier de garde.

*Hôpital du Tampon* :

- garde sur place d'un agent technique du site pour contrôle de la bonne fermeture des pare – cyclone puis se tenir à la disposition des services du Tampon ;
- astreinte à domicile d'une équipe comprenant 2 agents techniques
  ➔ si nécessaire appel pour renforcement de l'agent technique de garde.

*Site de Saint –Louis* :

- garde sur place d'un agent technique du site se tenant à la disposition des services de l'hôpital et de la maison de retraite ;
- astreinte à domicile d'une équipe comprenant trois agents techniques
  ➔si nécessaire appel pour renforcement de l'agent technique.

*Site de Saint –Joseph* :

-
- garde sur place d'un agent technique du site se tenant à la disposition des services de l'hôpital et de la maison de retraite ;

- astreinte à domicile d'une équipe comprenant trois agents techniques
  ➔ si nécessaire appel pour renfort de l'agent technique.

*Hôpital de Cilaos* :

- mise en place des diverses protections cycloniques par les agents techniques ;
- transformation de l'astreinte à domicile de l'agent technique en garde sur place ;
- astreinte à domicile des deux autres agents.

**Alerte rouge : *dès son annonce***

*Hôpital de Saint –Pierre* :

- garde sur place de l'équipe d'astreinte (trois techniciens) et de deux cadres techniques ;
  ➔ à l'arrivée des trois techniciens, le menuisier quitte son poste et l'ouvrier de garde ou sa relève demeure sur place.

*Hôpital du Tampon* :

- garde sur place de l'équipe d'astreinte (deux techniciens)
  ➔à son arrivée, l'agent technique de garde quitte son poste.

*Hôpitaux de Saint –Joseph et de Saint –Louis* :

- garde sur place de l'équipe d'astreinte (deux agents à l'hôpital et un à la maison de retraite)
  ➔à son arrivée, l'agent technique de garde quitte son poste.

*Hôpital de Cilaos* :

- garde sur place de l'équipe d'astreinte (deux agents)
  ➔à son arrivée, l'agent technique de garde quitte son poste.

# FICHE REFLEXE 9

## NEPRHOLOGIE – HEMODIALYSE

**Pré-alerte cyclonique :**

- transmission par fax au SAMU (0262 90 60 15) et à l'ARS (0262 97 97 18) de la liste des patients pris en charge au CHU site du GHSR avec coordonnées d'adresses et de téléphones et copie du fax à la direction et au PC Cyclone du CHU site du GHSR. Celle- ci informera la Sous- Préfecture.

**Alerte orange :**

- poursuite des séances de dialyse jusqu'à l'annonce de l'alerte rouge ;
- chaque patient se rend normalement aux séances de dialyse muni d'un sac contenant des vêtements de rechange, de médicaments et d'effets personnels de loisirs

**Passage en alerte rouge et Alerte rouge :**

- interruption totale des séances de dialyse ;
- débranchement des malades en cours de séance avant l'entrée en vigueur de l'alerte rouge pour retour à domicile ou en centre d'hébergement municipal ;
- prise en charge des urgences à domicile ou en foyer :
  - possibilité de contacter téléphoniquement le néphrologue de garde,
  - en cas de nécessité d'hospitalisation :
    1°) avis du néphrologue de garde,
    2°) hospitalisation au service accueil –urgences
    3°) hospitalisation dans un autre service, sur avis conforme du néphrologue de garde.

**Levée de l'alerte rouge :**

- retour du personnel sauf interdiction de circuler/phase de prudence.
- Reprise des activités.

**Page 1/1**

# FICHE REFLEXE 10

## HEMATOLOGIE – ONCOLOGIE – CLINIQUE

**Alerte orange :**

- médecin d'astreinte se rapproche de ses collègues pour lister les patients à risque et à hospitaliser ;
- le cadre de santé ou son remplaçant ou une IDE du service organise le contact avec ces patients à hospitaliser
- préparer l'accueil en hébergement de ces patients ;

**A l'annonce du passage en alerte rouge** :

- les patients pour transfusions sont hospitalisés et resteront le temps de l'alerte rouge
- les patients en cours de chimiothérapie ne pouvant rejoindre leur domicile sont hospitalisés
- les séances de chimiothérapie programmée en hôpital de jour sont annulées
- interruption de l'activité à l'hôpital de jour;
- maintien sur place de l'interne de service avec le médecin d'astreinte ;

**Alerte rouge :**

- pas d'activité de chimiothérapie
- accueil en hébergement dans les chambres de l'hôpital de jour, dès l'annonce de l'alerte rouge des patients ayant reçu une chimiothérapie dans les 24 à 48 h précédent l'alerte rouge ;

**Levée de l'alerte rouge :**

- retour à l'activité normale, le personnel regagne l'hôpital sauf interdiction de circuler/phase de sauvegarde.

**Page 1/1**

# FICHE REFLEXE 11

## RADIOTHERAPIE – CURIETHERAPIE

**RADIOTHERAPIE**

**Alerte orange :**

- désignation d'un manipulateur susceptible d'intervenir en radiothérapie à la levée de l'alerte rouge.
- dès annonce de l'alerte orange : organisation du renvoi des patients à domicile ;
- dès l'annonce de l'alerte rouge : fermeture de l'unité de radiothérapie (retour du personnel à son domicile).
-

**Alerte rouge :**

- interruption de l'activité de radiothérapie.

**Levée de l'alerte rouge :**

- retour à l'activité normale, le personnel regagne l'hôpital sauf interdiction de circuler/phase de sauvegarde
- le manipulateur pressenti pour la radiothérapie, avec le concours du cadre, est chargé de faire le bilan de passage du cyclone et de préconiser les mesures conservatoires nécessaires au rétablissement du fonctionnement.

**CURIETHERAPIE**
**Alerte orange :**

- annulation des prévisions de traitements ;
- poursuite de tout traitement commencé.

**Alerte rouge :**

- dès passage à alerte rouge : interruption de l'activité, sauf pour les séances en cours.

# FICHE REFLEXE 12

## PNEUMOLOGIE MALADIES INFECTIEUSES

**Alerte orange :**

- préparatifs d'interruption totale de l'activité d'hôpital de jour pendant l'alerte rouge ;
- préparatifs d'un éventuel accueil en hébergement dans les locaux de l'hôpital de jour de malades de l'ARAR munis d'extracteurs d'oxygène ; le PC ORSEC de la Préfecture ayant mis en place un dispositif de prise en charge en centre d'hébergement
- cessation des activités du personnel de l'unité d'hospitalisation de jour.

**Alerte rouge :**

- interruption de l'activité de l'hôpital de jour (retour du personnel à son domicile avant passage à l'alerte rouge) ;
- éventuel accueil en hébergement dans les chambres de l'hôpital de jour, dès l'annonce de l'alerte rouge de patients relevant de l'ARAR.

**Levée de l'alerte rouge :**

- retour à la normale ; le personnel de l'hôpital de jour regagne l'hôpital sauf interdiction de circuler/phase de prudence.

**Page 1/1**

# FICHE REFLEXE 13

## MATERNITE

Liminaire : pendant toutes les phases d'alerte cyclonique, les deux établissements partenaires du sud –Clinique DURIEUX et GHSR, conservent leurs compétences habituelles respectives et assurent en conséquence les activités correspondantes.

**Alerte orange :**

- préparatifs d'interruption totale de l'activité d'hôpital de jour : retour des patientes à domicile en vue de la fermeture dès l'annonce de l'alerte rouge ;
- l'activité de PMA est modifiée (aucune ponction ou réimplantation ne pourra avoir lieu en alerte rouge)
- anticiper les contrôles de groupe sanguin et RAI avant passage en alerte rouge pour les parturientes déjà hospitalisées (difficulté ou impossibilité de se rendre au labo IH en alerte rouge)
- garde sur place à l'hôpital de Saint –Joseph, dans les locaux du Cabinet de garde (0262 31 99 20), d'une sage-femme qui équipera, en collaboration avec le SMUR, d'une salle destinée à recevoir les éventuelles urgences obstétricales
- installations effectives de ces gardes dès l'annonce de l'alerte rouge.

**Alerte rouge :**

- prise en charge sur place des urgences obstétricales se présentant à l'hôpital de Saint- Joseph.
- Prise en charge de toutes les urgences obstétricales se présentant sur le site de St Pierre

**Levée de l'alerte rouge :**

- retour à la normale, en liaison avec le PC Cyclone du CHU site du GHSR ou à défaut le chef de service, sauf interdiction de circuler/phase de sauvegarde.

**Page 1/1**

# FICHE REFLEXE 14

## ELECTRORADIOLOGIE

**Alerte orange :**

- garde sur place à l'hôpital de Saint –Joseph d'un manipulateur d'électroradiologie ;
- installation effective de cette garde dès l'annonce de l'alerte rouge ;

**Alerte rouge :**

- garde opérationnelle à l'hôpital de Saint –Joseph d'un manipulateur d'électroradiologie.

**Levée de l'alerte rouge :**

- retour à la normale, en liaison avec la cellule de crise ou à défaut le chef de service, sauf interdiction de circuler/phase de sauvegarde ;

**Page 1/1**

# FICHE REFLEXE 15

## MAISON D'ARRET DE SAINT-PIERRE

**Alerte orange :**

- début de l'alerte rouge avant la fin normale des horaires du service (de jour uniquement), un des deux infirmiers désigné par le cadre de la direction des soins devant participer à la cellule de crise,

- le cadre supérieur de la cellule de crise désigne l'infirmier qui devra rester sur place pendant l'alerte rouge ;

- début de l'alerte rouge postérieur à l'heure de fin de fonction des deux infirmiers : un des deux infirmiers désigné dans les mêmes conditions rejoindra son poste à la maison d'arrêt, avant l'interdiction de circuler, pour une garde sur place pendant toute la durée de l'alerte rouge.

**Alerte rouge :**

- garde sur place d'un des deux infirmiers du service

**Levée de l'alerte rouge :**

- relève de l'infirmier de garde, sauf interdiction de circuler/phase de sauvegarde.

**Page 1/1**

# FICHE REFLEXE 16

## PSYCHIATRIE EXTRA MUROS

**Alerte orange :**

- organisation du retour des patients à leur domicile et transfert à l'hôpital si difficultés de retour à domicile ;
- Préparation de la fermeture et de la sécurisation des locaux.

**Alerte rouge :**

- interruption totale de l'activité d'hôpital de jour.

**Alerte rouge :**

- dès l'annonce de l'alerte rouge : aucune présence de patients dans les structures ;
- en cas d'impossibilité de retour d'un enfant : transfert de celui -ci en pédiatrie ;
- prise en charge en pédiatrie par un(e) IDE ou un(e) ASE du service de pédopsychiatrie concerné, désigné en concertation avec le cadre de pôle de la santé mentale.

**Levée de l'alerte rouge :**

- retour du personnel à son poste habituel, sauf interdiction de circuler/phase de sauvegarde

**Page 1/1**

# FICHE REFLEXE 17

## REEDUCATION FONCTIONNELLE INFANTILE HOPITAL DE JOUR

**Alerte orange :**

- déclenchement de l'alerte avant 7 H : aucun transfert d'enfant à l'hôpital de jour ;
- déclenchement de l'alerte pendant la présence d'enfants à l'hôpital de jour : organisation par le service en liaison avec les personnes concernées, du retour immédiat des enfants dans leurs familles.

**Alerte rouge :**

- dès l'annonce de l'alerte : aucune présence d'enfant à l'hôpital de jour,
  Au cas contraire : transfert de l'enfant en chirurgie infantile ;
- le personnel rentre chez lui dès mise en place effective de ces mesures et avant l'interdiction absolue de circuler.

**Levée de l'alerte rouge :**

- retour du personnel de la rééducation fonctionnelle infantile à l'hôpital de Saint-Pierre, sauf interdiction de circuler/phase de prudence.

**Page 1/1**

# FICHE REFLEXE 18

## PERSONNELS DES SERVICES ECONOMIQUES ET LOGISTIQUES

**Pré- alerte, puis en alerte orange :**

- constituer et maintenir un niveau de stock suffisant, tant en magasin que dans les services, en ce qui concerne particulièrement : l'eau, le fuel, le gaz, les denrées diverses et le linge ;
- approvisionnement normal des services en linge (en puisant dans le stock de roulement si nécessaire) ;
- approvisionner l'hôpital de Saint- Pierre et celui de Cilaos en denrées alimentaires périssables destinées aux malades et aux personnels pour une durée de 2 jours ;
- veiller à la continuité de la prestation restauration par le prestataire externe, sur les sites de Saint- Joseph et de Saint- Louis et de Cilaos
- Kit cyclone : distribution de serpillières, raclettes, seau, de lampes torches en concertation avec les cadres de santé ;
- fonctionnement des liaisons jusqu'à l'interdiction de circuler.
- livraison de repas aux patients et agents assignés sur le site du Tampon, dans les pavillons
- livraison de stock d'eau sur les différents sites

**Alerte rouge :**

- Aucune circulation possible dans l'enceinte du CHU site du GHSR sauf avis favorable du responsable du PC Cyclone.

**Entreprises extérieures :**

- dès le début de l'alerte orange, mobilisation des personnels des entreprises extérieures (restauration, gardiennage, nettoyage des locaux, espaces verts) par le responsable du service intérieur.

**Page 1/1**

# FICHE REFLEXE 19

## PERSONNEL PARAMEDICAL ET SECONDAIRE DES SERVICES DE SOINS

**Pré- alerte :**

- attentif aux consignes des cadres ;

**Alerte orange :**

ne quitter son poste qu'en cas de relève effective et après avis du cadre ou de son représentant

- faciliter cette relève en prenant les dispositions nécessaires pour rejoindre son poste avant toute interdiction de circuler et au plus tard 1 heure avant le passage en alerte rouge.

**Alerte rouge :**

- obligation de demeurer à son poste jusqu'à la fin de l'alerte ; que le personnel assigné soit en garde effective ou en repos alterné mais à son poste.
- interdiction absolue au personnel effectivement en poste d'abandonner les malades sous aucun prétexte.
- transformation de l'astreinte à domicile en garde sur place, y compris le manipulateur d'électroradiologie.
- l'équipe du bloc opératoire est égale à l'effectif minimum augmenté d'un infirmier de salle d'opération et d'un infirmier anesthésiste DE (celui d'astreinte) ;
- Egalement garde sur place de :
    - 1 masseur kinésithérapeute au bloc central de l'hôpital e Saint-Pierre ;
    - 1 masseur kinésithérapeute à l'hôpital du Tampon ;
    - 2 manipulateurs d'électroradiologie diplômés pour les urgences et le service Porte (1 manipulateur spécialisé scanner et 1 manipulateur spécialisé en radiologie conventionnelle) ;
    - 2 manipulateurs d'électroradiologie diplômés pour la radiologie générale et en neuroradiologie à l'hôpital de Saint-Pierre (1 manipulateur spécialisé scanner et1 manipulateur spécialisé e radiologie conventionnelle) ;
    - 1 manipulateur d'électroradiologie diplômé spécialisé IRM et vasculaire pour Saint- Pierre
    - 1 manipulateur d'électroradiologie au service radiologie du site de Saint-Joseph.

**Levée de l'alerte rouge et en l'absence d'interdiction de circuler :** Fin des gardes sur place dès relèves effectives, sauf décisions contraires de la cellule de crise ou de la direction.

**Page 1/1**

# FICHE REFLEXE 20

## INSTITUT D'ETUDES DE SANTE

**Alerte orange :**

- **Le personnel enseignant et technique :** sécurise les locaux et le matériel (fermeture des issues, débranchement des appareils électriques…), néanmoins il reste en poste jusqu'à l'alerte rouge.

  - **Les étudiants**

    * Période d'enseignement théorique :
      ➔ Arrêt immédiat des cours.
      ➔Les étudiants et les élèves regagnent leur domicile.

    * Période d'enseignement clinique :
      ➔Arrêt immédiat des stages.
      ➔ Les étudiants et les élèves regagnent leur domicile.
      ➔ Les enseignants s'assurent, de l'effectivité de cette mesure, auprès du cadre de santé ou de son remplaçant.

**Alerte rouge :**

**Dès son annonce** l'ensemble du personnel de l'IES regagne son domicile.

**Dès la levée de l'alerte rouge et le cas échéant dès la levée d'interdiction de circuler**, l'ensemble du personnel, les étudiants et les élèves réintègrent l'IES ou les stages, et les activités reprennent, sauf disposition administrative contraire.

Un bilan des dégâts matériels est dressé par chaque responsable d'unité fonctionnelle et transmis à la direction du GHSR.

**Page 1/1**